



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 06/07/2020 – Délibération A1a - N°20-028
7.1 Décisions budgétaires

AN 2020
20-028

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille VINGT, le 6 juillet, à vingt heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Virginie MEUNIER, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Elodie MACHADO

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

M. Thierry MONTANGERAND, Conseiller municipal et maire sortant, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

DATE DE LA CONVOCATION :

30/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 30

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

30/06/2020

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1612-12,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_SE-078-217800291-20200706-DEL20_028-D

Vu l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie Covid-19,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission des Finances réunie le 29 juin 2020,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix Pour, 1 Abstention : P. GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2019 tels que présentés ci-dessous,

1 – Constat des résultats 2019

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2019	2 420 300,39 €	20 112 782,21 €	22 533 082,60 €
Dépenses de l'exercice 2019	3 187 787,91 €	17 929 376,44 €	21 117 164,35 €
Résultat de l'exercice 2019	-767 487,52 €	2 183 405,77 €	1 415 918,25 €
Résultat antérieur reporté	665 002,31 €	6 360 892,35 €	7 025 894,66 €
Résultat de clôture	-102 485,21 €	8 544 298,12 €	8 441 812,91 €

2 – Restes à réaliser au 31/12/2019

Les restes à réaliser en investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette.

Les restes à réaliser 2019 à reporter au budget 2020 se traduisent comme suit :

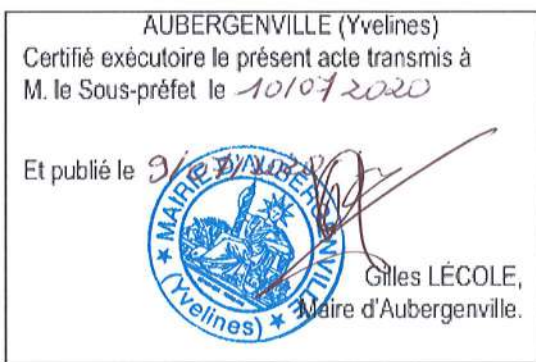
Restes à réaliser – Recettes	:	0,00 €
Restes à réaliser – Dépenses	:	- 1 208 067,46 €
Solde des restes à réaliser	:	- 1 208 067,46 €

Le solde des restes à réaliser n'entre pas en compte dans le résultat de clôture de la section d'investissement mais il permet de déterminer le besoin de financement en vue de l'affectation des résultats.

- **ARTICLE 2 : RECONNAÎT** la sincérité des dépenses engagées non mandatées ainsi que des recettes certaines non encaissées se traduisant comme suit :

Restes à réaliser – Recettes	:	0,00 €
Restes à réaliser – Dépenses	:	- 1 208 067,46 €
Solde des restes à réaliser	:	- 1 208 067,46 €

- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2020

Application agréée E-legalite.com



RAPPORT DE PRÉSENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel.

Il constitue ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser) et présente les résultats de l'exécution du budget.

Pour l'exercice 2019, l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement qui vient couvrir le besoin de financement.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_SE-078-217800291-20200706-DEL20_028-D

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Les dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ANNÉES	CA 2017	CA 2018	CA 2019
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	4 286 945,85	4 403 412,41	4 376 579,87
CHAPITRE 012 - Dépenses de personnel	9 681 979,28	10 614 248,00	10 937 499,65
CHAPITRE 014 - Atténuation de produits	164 356,00	289 992,00	232 234,00
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	1 282 525,09	1 507 343,91	1 343 315,69
CHAPITRE 66 - Dépenses Financières	289 456,03	264 268,68	155 426,06
CHAPITRE 67 - Dépenses Exceptionnelles	817 930,26	20 110,37	84 362,24
CHAPITRE 68 - Dotations aux Provisions	168 066,32	-	-
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 691 258,83	17 099 375,37	17 129 417,51
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre sections	578 370,53	961 540,93	799 958,93
CHAPITRE 043 - Ordre dans section	-	-	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 269 629,36	18 060 916,30	17 929 376,44

➤ Les charges à caractère général (Chapitre 11)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurance, impôt et taxe,...) ainsi que celles liées à l'activité (prestation de services, achats, de petits équipements, alimentation, frais affranchissement et de télécommunications,...).

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de 4 376 579,87 € et représente 25% des dépenses réelles de fonctionnement.

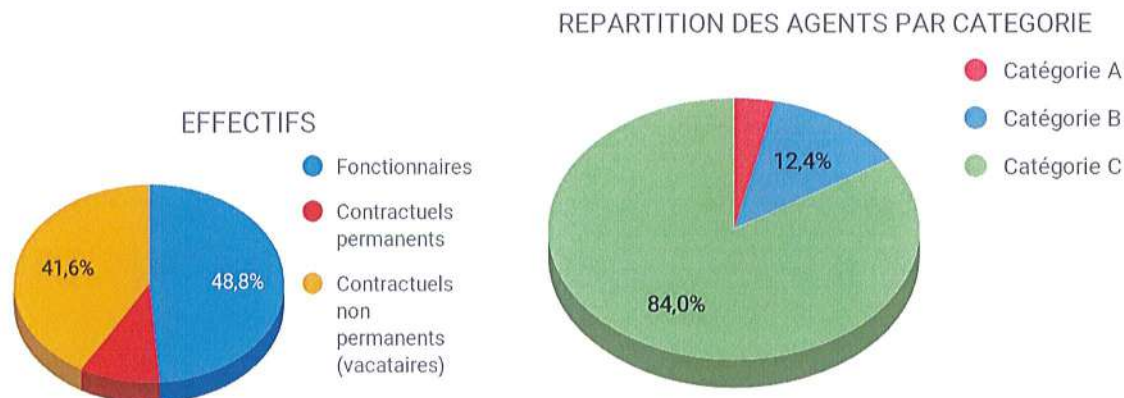
Au regard du montant inscrit au BP 2019 soit 4 607 805 €, le taux de réalisation est de 94,98%.

Il constitue le deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement.

➤ Les dépenses de personnel (Chapitre 12)

Les charges de personnel représente le poste principal des dépenses réelles de la section de fonctionnement soit 63%.

La Ville d'Aubergenville compte au 31/12/2019 un effectifs de 418 agents dont 204 fonctionnaires, 40 contractuels sur emploi permanent et 174 contractuels sur emploi non permanent.



Le montant inscrit au BP 2019 étant de 10 975 942 €, le taux de réalisation de ce chapitre est de 99,65%.

➤ **Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)**

Ces dépenses représentent 8 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent notamment les subventions aux associations (463 977 €), la subvention au CCAS (530 000 €) et la subvention au Cinéma Paul Grimault (120 000 €).

Le montant inscrit au BP 2019 étant de 1 613 274 €, le taux de réalisation de ce chapitre est de 83,27%.

➤ **Les charges financières (Chapitre 66)**

Les charges financières s'élèvent à 155 426,06 € et représentent moins d'1% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles représentent une dépense de 13 € par habitant. La strate de référence au niveau du département est de 15 € par habitant.

2 - Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT ANNÉES	CA 2017	CA 2018	CA 2019
CHAPITRE 013 - Atténuation de charges	143 845,71	92 420,39	139 718,84
CHAPITRE 70 - Produits des services et du domaine	1 145 351,32	1 235 980,64	1 457 255,06
CHAPITRE 73 - Fiscalité	14 367 986,69	15 430 671,25	15 724 457,80
CHAPITRE 74 - Dotations et participation	2 533 717,50	2 329 682,09	1 945 007,40
CHAPITRE 75 - Autres recettes de gestion	172 944,44	179 447,07	214 935,85
CHAPITRE 76 - Produits Financiers	46 112,88	46 112,88	524 396,73
CHAPITRE 77 - Recettes exceptionnelles	22 222,52	382 622,84	107 010,53
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	18 432 181,06	19 696 937,16	20 112 782,21
CHAPITRE 042 - Ordre entre sections	2 373,09	-	-
CHAPITRE 043 - Ordre dans section	-	-	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 434 554,15	19 696 937,16	20 112 782,21

➤ Produits des services et du domaine (Chapitre 70)

Ce chapitre regroupe les produits des redevances d'occupation du domaine public (concessions funéraires, droits de permis de stationnement et de location de la voirie ...), des prestations de services destinées à la population (centre de loisirs, Maison Tous, Capsule, Maison du Voisinage).

Ce chapitre totalise un montant de recettes de 1 457 255,06 € et représentent 7% des recettes réelles de fonctionnement.

➤ Fiscalité (Chapitre 73)

Les recettes de fiscalité représentent le poste principal des recettes réelles de la section de fonctionnement soit 78%.

Ce chapitre regroupe notamment les recettes des Revenus Locaux (7 839 590 €), des Attributions de Compensation versé par la CU GPS&O (6 476 898 €), du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) (568 842 €).

➤ Dotations et participations (Chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les dotations reçus de l'Etat et les participations reçus d'autres organismes, il s'élève à 1 945 007,40 € et représente 9%.

Ce chapitre est consacrée d'une part des dotations de l'Etat (Dotation forfaitaire, Dotation de solidarité urbaine, Dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle) pour un montant de 1 102 145,50 €.

D'autre part ce chapitre est aussi consacré aux versements d'aide perçus par d'autres organismes tel que la Région, le Département ou la CAF pour un montant de 842 861,90 €.

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissements réalisées au cours de l'année 2019 s'élève à 1,9 M€ et se répartissent de la façon suivantes :

- ❑ **Aménagements Urbains Ville : 121 K€**
 - ❑ Voirie : 30K€
 - ❑ Jardins : 12 K€
 - ❑ Berges de Seine : 80 K€
- ❑ **Travaux / Groupes Scolaires & Ecole Numérique : 395 K€**
 - ❑ Agencement et aménagements : 351 K€
 - ❑ Informatique : 42 K€
 - ❑ Autres divers : 2 K€
- ❑ **Autres Équipements publics : 1 020 K€**
 - ❑ Agencements et aménagements : 806 K€(dont 439 K€ Maison Médicale, 146 K€ Vivier, 77 K€ Logements, 44 K€ Gymnase GIOT, 31 K€ Hôtel de Ville, 30 K€ Maison des Arts)
 - ❑ Autres divers : 56 K€ (dont 11 K€ ADAP, 18 K€ Mobilier, 21 K€ aménagement de terrains de sport)
 - ❑ Édifice Ste Thérèse : 158 K€
- ❑ **Equipement des services : 376 K€**
 - ❑ Divers équipements : 312 K€ ((34 K€ licences et droits similaires, 42 K€ divers (téléphonie, taser,sèche linge, instruments de musique...), 197 K€ matériel roulant et matériel outillage, 39 K€ Mobilier))
 - ❑ Matériel de bureau et informatique : 64 K€

2 - Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissements perçues au cours de l'année 2019 sont :

- ❑ **Dotations, Fonds divers et Réserves : 1,6 M€**
 - ❑ Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 302 K€
 - ❑ FCTVA : 305 K€
 - ❑ Dépôts et cautionnements reçus : 4 K€

□ Dotations aux amortissements : 800 K€

C - L'ÉPARGNE

NIVEAU D'ÉPARGNE (AUTOFINANCEMENT)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	ÉVOLUTION N-1
ÉPARGNE DE GESTION	2 948 039,44	2 597 561,79	2 983 364,70	15%
TAUX D'ÉPARGNE DE GESTION	16,0%	13,2%	14,8%	12%
ÉPARGNE BRUTE	2 658 583,41	2 333 293,11	2 827 938,64	21%
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE	14,4%	11,8%	14,1%	19%
ÉPARGNE NETTE	1 423 209,06	1 221 129,80	1 593 126,31	30%
TAUX D'ÉPARGNE NETTE	7,7%	6,2%	7,9%	28%

➤ Épargne de gestion

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. (hors annuité de la dette).

➤ Épargne brute

Elle reprend l'épargne de gestion otée des charges d'intérêts.

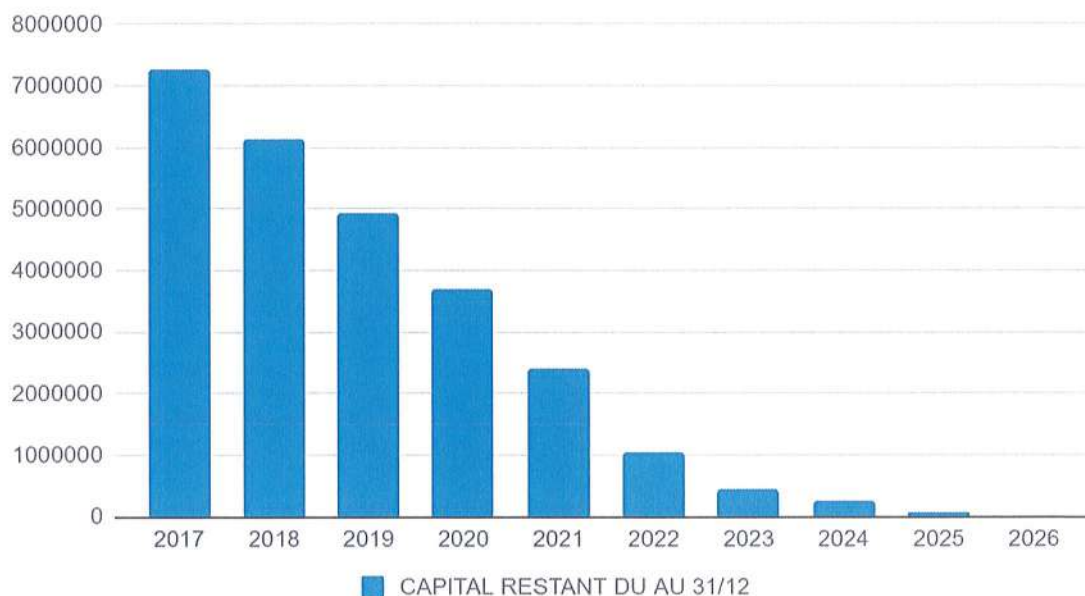
➤ Épargne nette

Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette.

Il faut noter que le taux d'épargne brute est de 14,1 %. Il est admis qu'un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant.

D- L'ENDETTEMENT

EXTINCTION DE LA DETTE



La ville a procédé en 2016 à la sécurisation de ses deux emprunts structurés.

Depuis 2016, l'encours de dette de la ville est désormais totalement sécurisé : l'ensemble de notre encours est à taux fixe.

L'intégralité de l'encours de dette est à taux fixe et ce classe en "1A" dans le tableau de la charte Gissler. Le taux moyen de notre dette est d'environ 3,5%.

L'encours de dette au 31/12/19 (budget principal) s'élève à 4,9 M€ soit 422 par habitant. La moyenne de notre strate s'élève à 954 € par habitant.

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute).

La Capacité de désendettement au 31/12/19 d'Aubergenville s'établit à 1,7 ans. Les experts en finances locales considèrent généralement que le seuil critique se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés pour une commune de rembourser sa dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT au 31/12/19 = 1,7 ANS

E- LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

1 - Constatation du résultat

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2019	2 420 300,39 €	20 112 782,21 €	22 533 082,60 €
Dépenses de l'exercice 2019	3 187 787,91 €	17 929 376,44 €	21 117 164,35 €
Résultat de l'exercice 2019	-767 487,52 €	2 183 405,77 €	1 415 918,25 €
Résultat antérieur reporté	665 002,31 €	6 360 892,35 €	7 025 894,66 €
Résultat de clôture	-102 485,21 €	8 544 298,12 €	8 441 812,91 €

2 - Affectation du résultat

Section d'Investissement	
RESULTAT DE CLOTURE	
(compte 001 en dépense)	-102 485,21 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	-1 208 067,46 €
SOLDE DES RESTES A RÉALISER	-1 208 067,46 €
BESOIN DE FINANCEMENT	-1 310 552,67 €
Section de Fonctionnement	
RÉSULTAT DE CLÔTURE	8 544 298,12 €
AFFECTATION EN RÉSERVES	-1 310 552,67 €
(couverture du besoin de financement)	
(compte 1068 en recette d'inv.)	
REPORT A NOUVEAU	7 233 745,45 €

(compte 002 en recette)



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 06/07/2020 – Délibération A1b - N°20-029
7.1 Décisions budgétaires

**AN 2020
20-029**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 6 juillet, à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Virginie MEUNIER, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Elodie MACHADO

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

30/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	31
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

30/06/2020

OBJET : COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-12,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie Covid-19,

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20200706-DEL20_029-D

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission des Finances réunie le 29 juin 2020,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : P. GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats de clôture du compte de gestion 2019 du budget principal Ville tels que présentés ci-dessous,

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2019	2 420 300,39 €	20 112 782,21 €	22 533 082,60 €
Dépenses de l'exercice 2019	3 187 787,91 €	17 929 376,44 €	21 117 164,35 €
Résultat de l'exercice 2019	-767 487,52 €	2 183 405,77 €	1 415 918,25 €
Résultat antérieur reporté	665 002,31 €	6 360 892,35 €	7 025 894,66 €
Résultat de clôture	-102 485,21 €	8 544 298,12 €	8 441 812,91 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation.

Le résultat de clôture de la section d'investissement est un solde d'exécution qui fait l'objet d'un report pur et simple au budget de l'exercice 2020 qu'il soit déficitaire ou excédentaire.

- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2019,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



Résultats budgétaires de l'exercice

08700 - AUBERGENVILLE

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 977 445,65	25 308 973,35	35 286 419,00
Titres de recette émis (b)	2 420 300,39	20 175 406,50	22 595 706,89
Réductions de titres (c)		62 624,29	62 624,29
Recettes nettes (d = b - c)	2 420 300,39	20 112 782,21	22 533 082,60
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 973 044,30	25 308 973,35	32 282 017,65
Mandats émis (f)	3 287 088,16	18 617 656,37	21 904 744,53
Annulations de mandats (g)	99 300,25	688 279,93	787 580,18
Dépenses nettes (h = f - g)	3 187 787,91	17 929 376,44	21 117 164,35
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	767 487,52	2 183 405,77	1 415 918,25
(h - d) Déficit			

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2020

Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 06/07/2020 – Délibération A1c - N°20-030
7.1 Décisions budgétaires

**AN 2020
20-030**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 6 juillet, à vingt heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Virginie MEUNIER, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Elodie MACHADO

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

30/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	31
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

30/06/2020

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-12,

Considérant que les résultats d'exécution de l'exercice budgétaire 2019 se déclinent comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_SE-078-217800291-20200706-DEL20_030-D

Constat des résultats 2019

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2019	2 420 300,39 €	20 112 782,21 €	22 533 082,60 €
Dépenses de l'exercice 2019	3 187 787,91 €	17 929 376,44 €	21 117 164,35 €
Résultat de l'exercice 2019	-767 487,52 €	2 183 405,77 €	1 415 918,25 €
Résultat antérieur reporté	665 002,31 €	6 360 892,35 €	7 025 894,66 €
Résultat de clôture	-102 485,21 €	8 544 298,12 €	8 441 812,91 €

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission des Finances réunie le 29 juin 2020,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : P. GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE D'AFFECTER** les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2019 tels que précisés ci-dessous :

Section d'investissement

RESULTAT DE CLÔTURE	- 102 485,21 €
<i>(compte 001 en dépense)</i>	
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	<u>- 1 208 067,46 €</u>
SOLDE DES RESTES À RÉALISER	- 1 208 067,46 €
 BESOIN DE FINANCEMENT	 - 1 310 552,67 €

Section de fonctionnement

En application des dispositions de l'article R.2311-5 du CGCT, l'assemblée délibérante est tenue de couvrir le besoin de financement (à hauteur de l'excédent de résultat de la section de fonctionnement) :

RESULTAT DE CLÔTURE	+ 8 544 298,12 €
AFFECTATION EN RÉSERVES	1 310 552,67 €
<i>(couverture du besoin de financement)</i>	
<i>(compte 1068 en recette d'inv.)</i>	
 REPORT A NOUVEAU	 7 233 745,45 €
<i>(compte 002 en recette)</i>	

- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 10/07/2020

Et publié le 09/07/2020



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2020

Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 06/07/2020 – Délibération A1d - N°20-031
7.1 Décisions budgétaires

AN 2020
20-031

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 6 juillet, à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Virginie MEUNIER, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Elodie MACHADO

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

M. Thierry MONTANGERAND, Conseiller municipal et maire sortant, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

DATE DE LA CONVOCATION :

30/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 30

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

30/06/2020

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE CINEMA PAUL GRIMAUULT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1612-12,

Vu l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie Covid-19,

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20200706-DEL20_031-D

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission des Finances réunie le 29 juin 2020,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe Cinéma Paul Grimault, tels que présentés ci-dessous :

1 – Constat des résultats 2019

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2019	5 904,00 €	197 357,27 €	203 261,27 €
Dépenses de l'exercice 2019	5 504,63 €	185 739,87 €	191 244,50 €
<i>Résultat de l'exercice 2019</i>	<i>399,37 €</i>	<i>11 617,40 €</i>	<i>12 016,77 €</i>
Résultat antérieur reporté	-5 102,00 €	91 724,66 €	86 622,66 €
Résultat de clôture	-4 702,63 €	103 342,06 €	98 639,43 €

2 – Restes à réaliser au 31/12/2019

Les restes à réaliser en investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette.

Les restes à réaliser 2019 à reporter au budget 2020 se traduisent comme suit :

Restes à réaliser – Recettes	:	0,00 €
Restes à réaliser – Dépenses	:	- 637,40 €
Solde des restes à réaliser	:	- 637,40 €

Le solde des restes à réaliser n'entre pas en compte dans le résultat de clôture de la section d'investissement mais il permet de déterminer le besoin de financement en vue de l'affectation des résultats.

- **ARTICLE 2 : RECONNAÎT** la sincérité des dépenses engagées non mandatées ainsi que des recettes certaines non encaissées se traduisant comme suit :

Restes à réaliser – Recettes	:	0,00 €
Restes à réaliser – Dépenses	:	- 637,40 €
Solde des restes à réaliser	:	- 637,40 €

- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 10/07/2020

Et publié le 08/07/2020



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2020

Application agréée E-legalite.com



RAPPORT DE PRÉSENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel.

Il constitue ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser) et présente les résultats de l'exécution du budget.

Pour l'exercice 2019, l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement qui vient couvrir le besoin de financement.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20200706-DEL20_031-D

Budget Annexe Cinéma Paul Grimault

La compétence Cinéma Paul Grimault est devenu une compétence communale depuis le 1er janvier 2018. Ce budget est donc géré en budget annexe de la celui de la ville d'Aubergenville. Il est précisé que celui ci est géré en HT.

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Les dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ANNÉES	CA 2018	CA 2019
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	64 102,67	65 805,56
CHAPITRE 012 - Dépenses de personnel	73 514,73	119 131,92
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	-	0,39
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	137 617,40	184 937,87
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre sections		802,00
CHAPITRE 043 - Ordre dans section	-	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	137 617,40	185 739,87

- ❖ Charges à caractères générales : 65 K€
- ❖ Location des films 37 K€
- ❖ Droits SACEM et CNC (Centre National du Cinéma) : 10 K€
- ❖ Promotion des films (dépliants, affiches ...) et transport des films : 6 K€
- ❖ Achat marchandises, fournitures administratives et diverses, maintenance frais bancaire ... : 10,5 K€
- ❖ CFE : 1,5K€

◆ Dépenses de personnel : 119 K€

2 - Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT ANNÉES	CA 2018	CA 2019
CHAPITRE 70 - Produits des services et du domaine	84 444,06	74 583,66
CHAPITRE 74 - Dotations et participations	150 000,00	120 084,06
CHAPITRE 75 - Autres recettes de gestion	-	2,85
CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	-	2 686,70
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	234 444,06	197 357,27
CHAPITRE 042 - Ordre entre sections	-	-
CHAPITRE 043 - Ordre dans section	-	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	234 444,06	197 357,27

◆ **Produit des services et du domaine : 74 583,66 €**

❖ Billetterie 70 940,18 € soit 16 726 entrées

❖ Confiserie : 3 643,48 €

◆ **Dotations et participation : 120 000 €** subvention versée par la ville

B - LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

1 - Constatation du résultat

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2019	5 904,00 €	197 357,27 €	203 261,27 €
Dépenses de l'exercice 2019	5 504,63 €	185 739,87 €	191 244,50 €
Résultat de l'exercice 2019	399,37 €	11 617,40 €	12 016,77 €
Résultat antérieur reporté	-5 102,00 €	91 724,66 €	86 622,66 €

Résultat de clôture	-4 702,63 €	103 342,06 €	98 639,43 €
---------------------	-------------	--------------	-------------

2 - Affectation du résultat

Section d'Investissement	
RESULTAT DE CLOTURE	
(compte 001 en dépense)	-4 702,63 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	-637,40 €
SOLDE DES RESTES A RÉALISER	-637,40 €
BESOIN DE FINANCEMENT	-5 340,03 €
Section de Fonctionnement	
RÉSULTAT DE CLÔTURE	103 342,06 €
AFFECTATION EN RÉSERVES	-5 340,03 €
<i>(couverture du besoin de financement)</i>	
<i>(compte 1068 en recette d'inv.)</i>	
REPORT A NOUVEAU	98 002,03 €
(compte 002 en recette)	



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 06/07/2020 – Délibération A1b - N°20-032
7.1 Décisions budgétaires

AN 2020
20-032

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 6 juillet, à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Virginie MEUNIER, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Elodie MACHADO

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

30/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	31
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

30/06/2020

OBJET : COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET ANNEXE CINEMA PAUL GRIMAUULT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-12,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie Covid-19,

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20200706-DEL20_032-D

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission des Finances réunie le 29 juin 2020,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats de clôture du compte de gestion 2019 du budget annexe du Cinéma Paul Grimault, tels que présentés ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2019	5 904,00 €	197 357,27 €	203 261,27 €
Dépenses de l'exercice 2019	5 504,63 €	185 739,87 €	191 244,50 €
Résultat de l'exercice 2019	399,37 €	11 617,40 €	12 016,77 €
Résultat antérieur reporté	-5 102,00 €	91 724,66 €	86 622,66 €
Résultat de clôture	-4 702,63 €	103 342,06 €	98 639,43 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation.

Le résultat de clôture de la section d'investissement est un solde d'exécution qui fait l'objet d'un report pur et simple au budget de l'exercice 2020 qu'il soit déficitaire ou excédentaire.

- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2019,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

08703 - CINEMA PAUL GRINAULT

Exercice 2019

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	136 238,66	324 734,66	460 973,32
Autres de recette émis (b)	5 904,00	213 143,16	219 047,16
Réductions de titres (c)		15 785,89	- 5 785,89
Recettes nettes (d = b - c)	5 904,00	197 357,27	203 261,27
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	44 964,00	324 734,65	369 698,66
Mandats émis (f)	5 504,63	185 739,87	191 244,50
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	5 504,63	185 739,87	191 244,50
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	399,37	11 617,40	12 016,77
(h - d) Déficit			

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2020

Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 06/07/2020 – Délibération A1f - N°20-033
7.1 Décisions budgétaires

AN 2020
20-033

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 6 juillet, à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Virginie MEUNIER, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Elodie MACHADO

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

30/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	31
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

30/06/2020

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - BUDGET ANNEXE PAUL GRIMAUULT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-12,

Considérant que les résultats d'exécution de l'exercice budgétaire 2019 se déclinent comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20200706-DEL20_033-D

Constat des résultats 2019

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2019	5 904,00 €	197 357,27 €	203 261,27 €
Dépenses de l'exercice 2019	5 504,63 €	185 739,87 €	191 244,50 €
Résultat de l'exercice 2019	399,37 €	11 617,40 €	12 016,77 €
Résultat antérieur reporté	-5 102,00 €	91 724,66 €	86 622,66 €
Résultat de clôture	-4 702,63 €	103 342,06 €	98 639,43 €

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission des Finances réunie le 29 juin 2020,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE D'AFFECTER** les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe Cinéma Paul Grimault, tels que précisés ci-dessous :

Section d'investissement

RESULTAT DE CLOTURE	- 4 702,63 €
<i>(compte 001 en dépense)</i>	
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	- 637,40 €
SOLDE DES RESTES À RÉALISER	- 637,40 €
BESOIN DE FINANCEMENT	- 5 340,03 €

Section de fonctionnement

En application des dispositions de l'article R.2311-5 du CGCT, l'assemblée délibérante est tenue de couvrir le besoin de financement (à hauteur de l'excédent de résultat de la section de fonctionnement) :

RESULTAT DE CLOTURE	+103 342,06 €
AFFECTATION EN RÉSERVES	- 5 340,03 €
<i>(couverture du besoin de financement)</i>	
<i>(compte 1068 en recette d'inv.)</i>	
REPORT A NOUVEAU	98 002,03 €
<i>(compte 002 en recette)</i>	

- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 10/07/2020

Et publié le 09/07/2020



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2020

Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 06/07/2020 – Délibération A2 - N°20-034
5.3 Désignation de représentants

AN 2020
20-034

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 6 juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Virginie MEUNIER, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Edward DANDELLOT, procuration à Mme Elodie MACHADO

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

30/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	31
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

30/06/2020

OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1650,

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20200706-DEL20_034-D

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de neuf Adjointes au maire du 23 mai 2020 consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2020,

Vu le courrier de la Direction générale des finances publiques du 2 juin 2020 portant renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID) suite à ces élections,

Considérant que l'article 1650 du Code général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal, et qu'il convient de procéder à son renouvellement,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de proposer au Directeur départemental des finances publiques, une liste de candidats parmi lesquels il désignera les 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants de la CCID,

Considérant l'avis favorable émis par la Commission des Finances réunie le 29 juin 2020,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à la majorité (25 voix Pour - 7 voix Contre : T. MONTANGERAND, C. ARNOUD-PERNOT, P. COIFFIER, N. PRUVOST, JY. SAUVE, V. WERNLE-LIORZOU, G. BASSET - 1 Abstention : P. GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : VALIDE** la liste des contribuables pouvant participer à la Commission communale des impôts directs suivante :

TITULAIRES :

1	Monsieur André MARIN
2	Monsieur Edward DANGELOT
3	Monsieur Bernard GRIGY
4	Mario MANCUSO
5	Madame Nathalie COLAS
6	Monsieur Robert AVICE
7	Monsieur Kévin HARDY
8	Monsieur Joël DANIEL
9	Monsieur Bernard BRESTEAU
10	Madame Catherine ROUSSEL
11	Monsieur Kamal RADOUANE
12	Madame Hélène MAZARS
13	Monsieur Brice SIMÉONI

14	Monsieur Raymond MARQUETTE
15	Madame Tonia SAINT ANDRÉ
16	Monsieur Stéphane TERRIER

SUPLÉANTS :

1	Monsieur Roger RODI
2	Monsieur Sébastien GUÉRIN
3	Madame Claudine LEFEVRE
4	Madame Chantal DELABORDE
5	Madame Mauricette GRIGY
6	Monsieur Serge CREMERS
7	Madame Marie-José BREJERON
8	Monsieur Gérard AVAKIANTZ
9	Monsieur Alain PAIOLA
10	Madame Marie-José VOINIER
11	Monsieur Philippe CONVERT
12	Madame Sylvie BIRSTER
13	Monsieur Jean-Louis BONSANS
14	Monsieur Maurice CLAUSSE
15	Madame Peggy FRANCOIS
16	Madame Korine BIGEARD

- **ARTICLE 2 : PROPOSE** la liste précitée à Monsieur Directeur départemental des finances publiques pour qu'il puisse procéder à la désignation des commissaires de la CCID.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 13/07/2020

Et publié le 09/07/2020



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 06/07/2020 – Délibération B1 - N°20-035
5.3 Désignation de représentants

AN 2020
20-035

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 6 juillet, à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Virginie MEUNIER, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Elodie MACHADO

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

30/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	31
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

30/06/2020

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (CLECT)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de neuf Adjoints au maire du 23 mai 2020 consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2020,

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_SE-078-217800291-20200706-DEL20_035-D

Considérant la création de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) au 1^{er} janvier 2016, par la fusion de plusieurs intercommunalités dont la Communauté de communes Seine Mauldre à laquelle appartenait la ville d'Aubergenville,

Considérant la mise en place, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) entre la CU GPS&O et ses communes membres,

Considérant que la composition de cette commission est aujourd'hui établie selon les représentations suivantes :

- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour les communes de moins de 10000 habitants
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de 10 000 à 20000 habitants,
- 3 titulaires et 3 suppléants pour les communes de plus de 20000 habitants,

Considérant qu'il convient, dans le cadre du renouvellement de l'assemblée délibérante, et sur la base précitée, de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux suppléants pour siéger au sein de cette CLECT,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **ARTICLE 1 : DECIDE à l'unanimité (33 voix Pour), de recourir au scrutin public pour la désignation** de ses représentants à la Commission locale d'évaluation de transfert des charges de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,
- **ARTICLE 2 : PROCÉDE à l'élection** à la majorité absolue, des délégués appelés à siéger à la CLECT.

Ont été élus par 25 voix Pour (8 Abstentions : T. MONTANGERAND, C. ARNOUD-PERNOT, P. COIFFIER, N. PRUVOST, JY. SAUVÉ, V. WERNLÉ-LIORZOU, G. BASSET, P. GOMMARD) :

En qualité de délégués titulaires :

- Thierry RIHOUEY
- André GODINEAU

En qualité de délégués suppléants :

- Agnès CHEVALIER
- Sylvia PADIOU



Fait et délibéré en séance,
le 06 juillet 2020, à 19h00, en la Mairie d'Aubergenville,
pour être transcrit au registre



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/07/2020
Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 06/07/2020 – Délibération B2 - N°20-036
5.7 Intercommunalités

AN 2020
20-036

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 6 juillet, à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Virginie MEUNIER, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Elodie MACHADO

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

30/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	31
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

30/06/2020

**OBJET : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE
DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION (SIDECOM)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L.5212-33,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal pour le développement de la communication (SIDECOM),

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20200706-DEL20_036-D

Considérant que dans le cadre d'un syndicat intercommunal d'études, créé à l'initiative de M. Michel PERICARD, Député-maire de Saint-Germain-en-Laye, 27 communes se sont rassemblées dans les années 80 autour d'un projet d'installation de réseaux câblés de télédistribution et de développement de la communication,

Considérant que ce projet a abouti le 25 novembre 1985 à l'établissement des statuts du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication (SIDEKOM) dont la mission était de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de réseaux câblés de télédistribution sur le territoire des communes concernées,

Considérant que dans ce cadre, l'idée de créer un programme local est très vite apparue comme un prolongement naturel des services de réseaux câblés et que le CSA a alors affecté un canal destiné aux informations communales à l'association Yvelines 1^{ère},

Considérant qu'en 1989, le SIDEKOM a chargé l'association Yvelines 1^{ère} de la mise en œuvre du programme local et que dès 1990, la chaîne Yvelines 1^{ère} a commencé à émettre un programme quotidien sur la vie des communes membres,

Considérant que la diffusion de la chaîne locale a pris fin le 25 septembre 2017 suite à la décision de dissolution de l'association décidée en Assemblée générale le 11 septembre 2017 en raison de difficultés financières,

Considérant que les élus du SIDEKOM ont alors exprimé leur volonté de dissoudre le syndicat, celui-ci n'ayant plus réellement d'activité depuis la disparition d'Yvelines 1^{ère},

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L5212-33 du CGCT, les adhérents du Syndicat doivent notamment donner leur accord sur la dissolution et sur les modalités de répartition du solde de trésorerie net prévisionnel au 31 décembre 2019,

Considérant qu'à cette date, il apparaît que le montant prévisionnel du solde de trésorerie net s'élèverait à la somme de 104 000 euros, ce solde devra être actualisé et être partagé entre les adhérents,

Considérant que la répartition prévisionnelle du solde de trésorerie entre les membres, est jointe à la présente délibération,

Considérant que le montant estimatif du solde net de trésorerie de décembre 2019 sera ajusté en cohérence avec les corrections extra-comptables correspondant aux dépenses et recettes effectivement réalisées sur l'exercice 2019,

Considérant que le résultat de fin d'exercice 2019 (en fonctionnement et en investissement) sera réparti entre les adhérents selon la clé de répartition précédemment évoquée,

Considérant qu'il est constaté aucun actif ni passif au solde du SIDEKOM,

Considérant que le montant prévisionnel du solde de trésorerie et les taux de répartition entre adhérents figurent en annexe à la présente délibération,

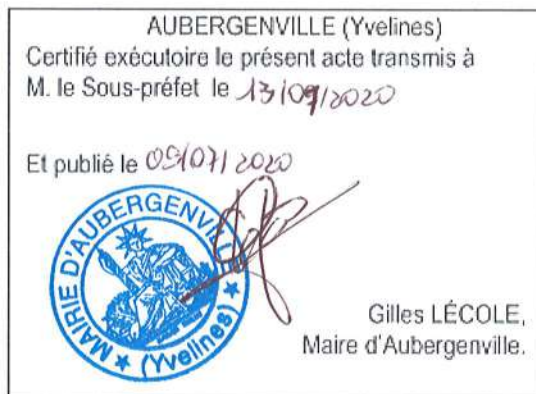
Considérant la procédure de dissolution prévue à l'article L5212-33 b) du CGCT qui prévoit le consentement de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres,

Considérant les échéances électorales et le souhait des élus du SIDECOM de ne pas redésigner de délégués syndicaux après les élections municipales,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la demande de dissolution du SIDECOM,
- **ARTICLE 2 : APPROUVE** la demande de placement en fin de compétence du syndicat, le temps nécessaire à sa liquidation, l'arrêté de dissolution n'étant pas intervenu avant les élections municipales de mars 2020,
- **ARTICLE 2 : APPROUVE** que le solde net soit corrigé extra-comptablement en tenant compte des montants de dépenses et recettes réels,
- **ARTICLE 3 : APPROUVE** que les résultats de fin d'exercice 2019 (en fonctionnement comme en investissement) soient répartis selon la clé de répartition annexée à la présente délibération.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



**Annexe à la Délibération n°20-036 du 06/07/2020
relative à la demande de dissolution du SIDECOM
Répartition provisoire du solde de trésorerie –**

COMMUNES	c/nc	CU/CA	POPULATION 2016 (en vigueur au 01/01/2019)	solde de clôture 2020	% de répartition
ACHERES	c	CU GPSeO	20 992	6 313,57	6,07%
AIGREMONT	c	CA SGBS	1 138	342,27	0,33%
ALLUETS LE ROI (LES)	nc	CU GPSeO	1 247	88,42	0,09%
ANDRESY	c	CU GPSeO	13 076	3 932,75	3,78%
AUBERGENVILLE	c	CU GPSeO	11 691	3 516,20	3,38%
BOUAFLE	c	CU GPSeO	2 170	652,65	0,63%
BOUGIVAL	c	CC VGP	8 894	2 674,97	2,57%
CARRIERES SOUS POISSY	nc	CU GPSeO	16 213	1 149,56	1,11%
CHAMBOURCY	c	CA SGBS	5 801	1 744,71	1,68%
CHANTELOUP LES VIGNES	nc	CU GPSeO	10 517	745,69	0,72%
CHAPET	nc	CU GPSeO	1 310	92,88	0,09%
CHATOU	c	CA SGBS	31 653	9 519,98	9,15%
CROISSY-SUR-SEINE	c	CA SGBS	10 277	3 090,92	2,97%
ETANG-LA-VILLE (L')	c	CA SGBS	4 725	1 421,10	1,37%
LOUVECIENNES	c	CA SGBS	7 304	2 196,76	2,11%
MAREIL-MARLY	c	CA SGBS	3 642	1 095,37	1,05%
MARLY-LE-ROI	c	CA SGBS	16 661	5 010,98	4,82%
MEDAN	c	CU GPSeO	1 429	429,79	0,41%
MEULAN-EN-YVELINES	c	CU GPSeO	9 157	2 754,07	2,65%
MORAINVILLIERS	c	CU GPSeO	2 910	875,21	0,84%
ORGEVAL	c	CU GPSeO	6 269	1 885,47	1,81%
PECQ (LE)	c	CA SGBS	16 272	4 893,98	4,71%
POISSY	c	CU GPSeO	37 524	11 285,75	10,85%
PORT-MARLY (LE)	c	CA SGBS	5 551	1 669,52	1,61%
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	c	CA SGBS	45 979	13 828,69	13,30%
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	c	CC GM	5 133	1 543,81	1,48%
TRIEL SUR SEINE	c	CU GPSeO	12 050	3 624,17	3,48%
VERNEUIL SUR SEINE	nc	CU GPSeO	15 913	1 128,29	1,08%
VERNOUILLET	nc	CU GPSeO	10 201	700,70	0,70%

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legaite.com

VESINET (LE)	c	CA SGBS	16 643	5 005,56	4,81%
VILLENES-SUR-SEINE	c	CU GPSeO	5 396	1 622,91	1,56%
SOUS-TOTAL COMMUNES			357 738	94 859	91,21%
MAISONS-LAFFITTE	c	CA SGBS	23 967	7 208,34	6,93%
LE MESNIL-LE-ROI	c	CA SGBS	6 425	1 932,39	1,86%
SOUS-TOTAL SIVOM MAISONS-MESNIL			30 392	9 141	8,79%
TOTAL SIDECOM			388 130	104 000	100%

c: communes câblées

nc = communes non câblées

0,6661	Villes Câblées	0,3008
332 729	Population	
0,1511	Villes non Câblées	0,079
55 401	Population	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com